

Budget de l'Union 2028 2034: position du Parlement

Le Parlement européen devrait adopter son mandat de négociation relatif au budget de l'Union pour 2028-2034 pendant sa session plénière d'avril. Le rapport adopté par la commission des budgets (BUDG) défend un budget fixé à 1,27 % du revenu national brut (RNB) de l'Union, sachant que le service de la dette liée à l'instrument de relance NextGenerationEU (0,11 % du RNB) est exclu des plafonds budgétaires. Le montant proposé par le Parlement est supérieur de 10 % à celui proposé par la Commission. La position du Parlement a pour éléments principaux un financement suffisant et séparé des priorités de l'Union, un contrôle démocratique en bonne et due forme et le respect des valeurs de l'Union et de l'état de droit.

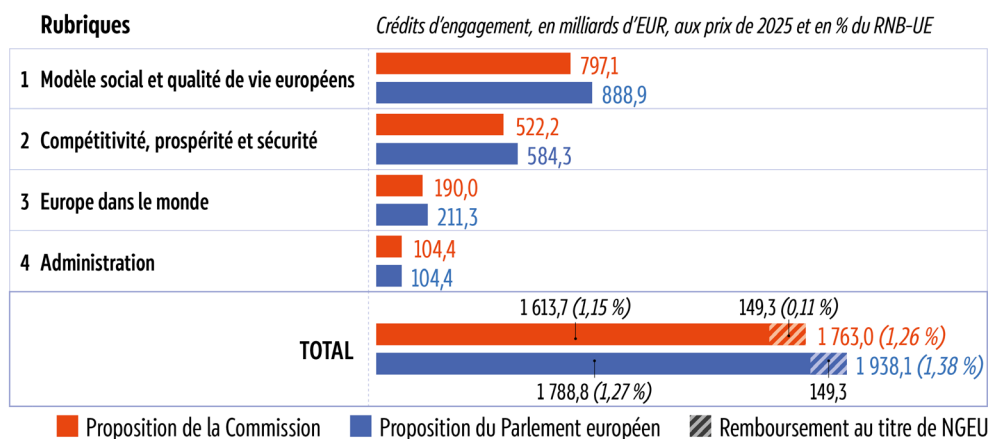
Contexte

Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a présenté ses [propositions](#) pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, qu'elle prévoit de doter d'un budget de 1 760 milliards d'EUR (prix de 2025), soit 1,26 % du RNB de l'Union. Ce montant comprend 149,3 milliards d'EUR (0,11 % du RNB de l'Union) pour le remboursement de la dette liée à NextGenerationEU. Le financement des politiques traditionnelles, telles que la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion, est nettement réduit par rapport au CFP actuel. La Commission [propose](#) une restructuration en profondeur du CFP, qui passe de sept rubriques et deux sous-rubriques à quatre rubriques. Des plans de partenariat national et régional (plans PNR) sont au cœur de la principale rubrique (la rubrique 1). Ils fusionneraient les grands domaines d'action tels que la PAC et la politique de cohésion et représenteraient 771,3 milliards d'EUR, soit 81,5 % de la rubrique 1. La proposition envisage un plan par État membre, qui serait adopté sans participation du Parlement européen.

Position du Parlement européen

Le 15 avril 2026, la commission BUDG a [adopté](#), par 26 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions, son rapport intérimaire qui détermine la position de négociation du Parlement (voir graphique 1). Ce rapport intérimaire intègre 17 avis et plus de 1 000 amendements. Il traite des principes budgétaires et des questions de structure, de gouvernance et de contrôle et présente son approche s'agissant des différents domaines d'action spécifiques, qui devrait être reflétée dans les actes législatifs correspondants.

Graphique 1 – Comparaison des positions de la Commission et du Parlement concernant le CFP 2028-2034



Montant global

Le rapport défend un budget fixé à **1,27 % du RNB de l'Union**, hors remboursements au titre de NextGenerationUE, soit un montant de 1 789 milliards d'EUR (tous les prix sont exprimés en prix constants de 2025). Un montant supplémentaire de 0,11 % du RNB (149,3 milliards d'EUR) est prévu hors des plafonds budgétaires pour couvrir les coûts de remboursement de la dette liée à NextGenerationEU. Cette proposition est **supérieure de 10 %** (+175,1 milliards d'EUR) à la proposition de la Commission, avec une répartition homogène du surplus entre les trois rubriques opérationnelles 1, 2 et 3. S'agissant de la flexibilité budgétaire, la commission BUDG propose de renforcer l'instrument de flexibilité au moyen de fonds provenant des excédents des exercices précédents et des



remboursements provenant des instruments financiers. Elle propose en outre une réserve de solidarité pour les catastrophes naturelles dotée de 4 milliards d'EUR par an.

Rubriques budgétaires

Rubrique 1: La commission BUDG s'est déclarée favorable à l'exclusion de la rubrique 1 le montant prévu pour les remboursements liés à NextGenerationEU. En outre, les députés ont demandé un financement de la PAC, de la politique commune de la pêche, de la politique de cohésion et du Fonds social européen qui soit distinct, suffisant et clairement réservé. La commission BUDG insiste sur la nécessité d'un budget dédié et robuste pour la PAC dans le prochain CFP, doté d'un montant réservé de 385,12 milliards d'EUR, et demande un budget total de 274,34 milliards d'EUR pour la politique de cohésion. Elle regrette que la Commission ne remédie pas, dans sa [proposition](#) de règlement relatif aux plans PNR, aux lacunes de la facilité pour la reprise et la résilience recensées par la [Cour des comptes européenne](#). Elle demande une approche fondée sur la gestion partagée, permettant aux autorités locales et régionales d'assurer la conception, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des mesures.

Rubrique 2: La commission BUDG propose de renforcer son budget de 62,08 milliards d'EUR au total. Elle propose 26,6 milliards d'EUR supplémentaires pour le Fonds européen pour la compétitivité, qui couvre 33 programmes et volets de l'actuel CFP. Pour garantir la transparence et le contrôle parlementaire, elle demande une ligne budgétaire distincte pour chaque priorité et des financements réservés aux mesures liées aux programmes EU4Health et LIFE. Elle insiste sur la nécessité de maximiser les synergies entre les investissements publics et privés, de faciliter l'accès aux financements pour les petites et moyennes entreprises, de continuer à soutenir les transitions écologique et numérique et de renforcer la base industrielle et technologique de défense de l'Union.

Rubrique 3, dotée de 21,24 milliards d'EUR: la commission BUDG demande des lignes budgétaires claires et distinctes pour les différents piliers, programmes thématiques, pays et instruments au sein du Fonds «Europe dans le monde» et réclame que les virements soient approuvés par le Parlement. Elle propose une ligne budgétaire pour l'aide humanitaire et des dotations de préélargissement réservées pour chaque pays candidat. Les députés demandent des mécanismes efficaces d'établissement de rapports, indispensables au recours au financement non lié aux coûts dans le pilier Europe.

Rubrique 4: La commission BUDG souscrit au montant proposé par la Commission et souligne que les institutions, organes et organismes de l'Union doivent être dotés des ressources financières et humaines nécessaires pour fonctionner efficacement. Il convient d'adapter celles-ci en cas d'élargissement de leur mandat ou de nouveaux besoins opérationnels (par exemple, la cybersécurité).

Gouvernance

La commission BUDG redoute que la structure budgétaire proposée par la Commission affaiblisse la transparence, la responsabilité et la prévisibilité du financement, tandis que la mise en œuvre fondée sur le financement non lié aux coûts affaiblirait la possibilité de réaliser des audits. S'agissant de la législation, les grands objectifs des programmes énoncés dans les actes de base proposés laissent la Commission trancher les choix politiques déterminants dans ses programmes de travail, sans participation du Parlement. Les députés s'opposent à cette approche. Ils sont favorables à une nomenclature budgétaire plus détaillée, qui permette au Parlement d'exercer son rôle d'autorité budgétaire et d'autorité de décharge, et réclament le plein respect de ses prérogatives de colégislateur.

État de droit

La commission BUDG souligne que le [règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit](#) constitue un outil clef de protection des intérêts financiers de l'Union des violations de l'état de droit et que la Commission doit l'appliquer strictement dès que les conditions juridiques qu'il prévoit sont réunies dans le budget de l'Union. Les députés s'inquiètent des chevauchements avec le régime de conditionnalité introduit, en particulier par les plans PNR, et ils demandent un cadre unifié, cohérent et complet pour l'ensemble des programmes de financement de l'Union, en pleine cohérence avec le règlement sur la conditionnalité.

Ressources propres

Les députés de la commission BUDG souscrivent aux propositions de la Commission en vue de nouvelles ressources propres, estimées à quelque 60 milliards d'EUR par an. Ils proposent quelques solutions de remplacement si la proposition de la Commission ne recueillait pas un soutien unanime: une taxe sur les services numériques, une taxe sur les jeux d'argent en ligne, un élargissement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ou une taxe sur les plus-values de cession de crypto-actifs. La commission BUDG rappelle l'engagement du Parlement de créer de nouvelles ressources propres en vue de financer la dette liée à NextGenerationEU et les priorités de l'Union et elle demande au Conseil d'avancer sur ce sujet. Les députés n'approuveront le budget à long terme que s'il est adapté à ses finalités, y compris son volet des recettes.

Rapport intérimaire: [2025/0571R\(APP\)](#); commission compétente au fond: BUDG; rapporteurs: Siegfried Mureşan (PPE, Roumanie) et Carla Tavares (S&D, Portugal).